

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ — PROGRÈS.
GAIÉTÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE, — SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

{ N. AUBIN, Rédacteur. }
{ Wm. H. ROWEN, Imprimeur. }

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année est composée de 96 numéros et se divise en trimestres de 24, sans interruption pour l'abonné.—Le prix d'abonnement est de 9 piastres par année payable trimestriuellement d'avance.—On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois.—Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province.—Tous les communications, demandes ou réclamations devront être affranchies.—On insère gratuitement les articles d'utilité et d'intérêt publics; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rétribution de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi-piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion ultérieure se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix ou plus ont droit en outre à deux ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux négociants, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent le feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère ne permettra lecture à sa fille.

LE LOGIS DU DIABLE.

Il y avait, en 1828, à l'entrée du village de Cransac du département de l'Aveyron, une ferme dont les fenêtres et la porte restaient constamment closes. Si quelque voyageur, en se rendant aux moutagnes de Fontaignes et de Boégar, demandait pourquoi cette maison si belle, si vaste, si bien située, n'était point habitée, et restait désolée par ce complet abandon, les paysans interrogés ne répondaient qu'avec une répugnance visible et disaient à voix basse :

—C'est le logis du diable.
—Comment pouvez-vous recevoir des documents plus complets et que répondez-vous moins frustes que, ils coupaient net aux questions et refusent de continuer à s'entretenir de ce sujet terrible.

Les événements qui s'étaient passés dans le logis du diable étaient du reste bien de nature à inspirer la terreur.

En 1807, la ferme du Biscornet appartenait à une famille composée de cinq personnes : Pierre Tindoul, fermier qui passait pour riche dans le pays, s'habitait avec sa femme, ses deux fils, et une nièce d'une grande beauté. Il avait voulu marier cette nièce à l'aîné de ses garçons, jeune homme intelligent et doté de la bonne mine et l'excellent caractère dont on se gagerait tous les ans. Mais Jean venait de tirer au sort, avait pris un mauvais numéro et se voyait obligé de partir comme soldat.

A cette époque, il fallait des sommes considérables pour trouver un remplaçant, et ce remplaçant ne dispensait pas d'ailleurs de tout service militaire. Jean allait donc se voir, sous peu de semaines obligé de quitter Cransac et sa cousine Marie, qu'il aimait éperduement : son père tomba gravement malade. Le vieillard ne se fit point illusion sur le danger de sa maladie et comprit qu'il ne lui restait plus que peu de temps à vivre. Il rassembla sa famille autour de son lit, et là, rappelant les projets d'union qu'il avait formés pour Marie et pour Jean, il ajouta que ces projets allaient pouvoir se réaliser.

—Je ne regrette point la vie, dit-il, puisque ma mort me permet de laisser à ma femme et à ma nièce un protecteur comme toi, Jean. Tu vas te trouver fils aîné de veuve, et partant tu auras droit à l'exemption du service militaire. Je veux que, dans quinze jours, tu deviennes le mari de ta cousine. Quant à ton frère Jacques il est aventureux, et jamais il n'a pu se soumettre à la vie laborieuse et régulière de notre ferme : il partira l'année prochaine pour l'armée et gagnera des épulettes.

Jacques, debout et appuyé contre une colonne du lit de son père, écoutait avec un calme apparent les dispositions qui changeaient sa destinée et détraquaient les projets qu'il caressait tout à l'heure encore : mais son père, en jetant les yeux sur lui, y lut des pensées tellement sinistres, qu'il ne put réprimer ses angoisses et son effroi.

—Jacques, dit-il en levant le doigt au ciel, Jacques, souviens-toi que Dieu regarde ce que tu

fais, et que du haut du ciel je veillerai sur ton frère et sur toi !

Puis attirant le jeune homme vers lui, par un geste impérieux, il murmura tout bas à son oreille :

—Cala, j'ai lu dans ton cœur.

Il moult en parlant ainsi : ces redoutables émotions avaient épuisé ses forces et brisé les liens qui retenaient l'âme au corps.

Tandis que son frère Jean, sa mère et sa cousine pleuraient sur les restes inanimés du fermier, Jacques, le cœur serré et le front brûlant, restait toujours là debout près du lit, en proie au désespoir et à la rage.

Jacques aimait Marie, et en voyant son frère prêt à partir pour l'armée, voyait se qu'il

Jean, sous les drapeaux, n'exemptera, comme la loi le veut, du service militaire. Une fois éloigné de Cransac, Dieu sait quand il y reviendra. En supposant que les balles d'argent, l'absence et un autre genre de vie lui feroient oublier sa fiancée. Il faudrait bien que la jeune fille fût comme son infidèle... Il ne sera plus là, et moi je ne la quitterai point ; elle finira par m'aimer, je l'épouserai, j'aurai sa riche dot, et mon père me vèdera la ferme du Biscornet.

Mais la mort du vieux fermier changeait ces espérances et dénuisait tout. Jacques se voyait obligé de devenir soldat dans un an, et l'idée de se soumettre à la discipline l'épouvantait plus encore que celle d'entretenir les boules siffler à ses oreilles. Cependant, il se sentait bémier quand il se plaçait, ce imagination, devant une batterie qui jetait le carnage, au milieu d'un épouvantable fracas. Donc il ne pleurerait pas la mort de son père, il la maudissait.

Pendant la veillée ténébreuse et tandis qu'il suivait le cercueil au cimetière, Jacques eut point une seule larme dans les yeux. Mille pensées fatales fermentaient dans son cerveau : il lui semblait qu'un démon, la tête appuyée sur son épaule, le bras passé autour de son cou, lui soufflait de mauvais conseils. Quand il fut revenu de l'enterrement, suivant la coutume du pays, on trouva la table servie et le dîner prêt. La veuve du fermier s'avança vers son fils aîné, le prit par la main, le conduisit à la place qu'occupait ordinairement au haut bout le défunt, et salua Jean d'une profonde révérence. Puis elle fit signe à Marie d'occuper sa propre place et s'assit elle-même plus bas.

—Les maîtres du logis sont, désormais, Jean et celle qui deviendra sa femme dans quinze jours, dit-elle. A commencer par moi, tous les autres membres de la famille ne sont plus que des serviteurs et leur doivent obéissance comme ils la devaient à celui qui prie pour nous au pied de Dieu. Maître Jean, recitez le *Benedicite*, et joignez-y un *De profundis* à l'intention de votre père.

Tout le monde s'agenouilla ; les lèvres de Jacques restèrent seules immobiles et muettes. Il passa la nuit sans dormir et à errer dans les champs. Quand il rentra, le matin, il trouva sa mère occupée à tisser des étoffes de deuil et à les faire coudre par des ouvrières. Marie travaillait à une robe blanche, sa parure de noces ; car elle devait suspendre son deuil, pendant un seul jour, le jour de son mariage avec Jean.

Par un mouvement irrésistible de rage, Jacques saisit l'étoffe, la mit en pièces et la foula aux pieds.

—C'est une infamie ! s'écria-t-il quand il eut recouvré un peu de raison ! c'est une infamie que de songer à des noces en face d'un cercueil !

—Jacques, dit la mère tout bas à son fils, Jacques, j'ai entendu la dernière parole que vous a dite votre père à son lit de mort !

Le jeune homme tressaillit et jeta à sa mère un regard plein de haine et de menace.

—Je suis un réprouvé pour vous, dit-il en m'accablant d'injures ; je n'ai plus ni famille, ni affection ici bas. Soit ! Je sais ce qu'il me reste à faire et à qui je dois désormais demander satisfaction. Puisqu'il a vu vous est odieuse, je ne vous la ferai plus supporter.

En proférant ces paroles, il prit un contenu et se dirigea vers Fontaignes.

Fontaignes est une montagne qui s'élève à peu de distance de Cransac, entre le Lot et l'Aveyron. Haute de cent trente-trois mètres, on voit, à mi-côte, une grande crevasse de forme elliptique. Cette crevasse renferme dix-huit cratères. Pendant le jour, le feu qui couve, dans ce volcan, reste invisible ; à la nuit, tout paraît enflammé. Si l'on approche de ce lieu de désolation, la terre résonne sous les pas et brûle les pieds ; enfin, quand on a la témérité de se pencher sur l'abîme, l'œil plonge dans une sorte d'enfer dont les crevasses sensillables à du fer rouge, se succèdent à perte de vue. Il ne faut pas regarder le gouffre même pendant quelques secondes instants, car on s'exposerait à perdre la vie pour toujours.

Des les approches du coucher du soleil, personne n'ose s'aborder Fontaignes, car on prétend que ces lieux maudits sont hantés par les démons. On ajoute que les malheureux, assez abandonnés du ciel, pour vouloir vendre leur âme à l'esprit du mal, y traitent les morceaux de conchure cet exécrable marché, et que Satan accomplit les vœux qu'ils forment. Il suffit pour cela, d'approcher de l'abîme, la tête couverte, un pied nu, et un bâton à la main. On jette le bâton dans le trou incandescent l'on crie :

—Tu sais ce que je veux, veux-tu ?

Si le bâton s'enflamme, l'esprit du mal accepte le traité, et l'on peut être sûr de réussir dans les projets dont on désire l'accomplissement. Mais hélas ! en revanche, vingt-cinq ans après, jour pour jour, heure pour heure, minute pour minute, il faut s'attendre à mourir et à devenir la proie de l'inférial créancier.

C'est pareil père que Jacques voulait ! C'est pour cela qu'il gravissait Fontaignes, un bâton à la main. Sa mère crut qu'il méditait des pensées de suicide, et courut confier ses suppositions et son effroi à Jean. Ce dernier se mit aussitôt sur les traces de son frère.

Jacques avait près d'une demi-heure d'avance quand l'aîné parvint à l'apercevoir. Le misérable, un pied nu, la tête couverte et debout près du gouffre, y lançait un bâton et disait :

—Tu sais ce que je veux, veux-tu ?

—Non mon frère, mon frère, rétracte ces coupables paroles ! s'écria Jean. Reprends-les ! il est temps encore.

—Jacques tourna la tête, vit son frère, et jeta sur lui un regard farouche.

glais espèrent, les uns du sang, les autres de la générosité; le parti canadien patient, réigné attendit sans illusion, sans crainte parcequ'il n'aurait pu faire plus mal, que ses devanciers; il se sent tendances autocratiques par sa franchise qu'on ne lui refuse point. Tous les partis auvent et l'événement ne tarda pas à montrer que celui dont on n'attendait presque rien a plus fait pour le repos, pour la justice, pour le véritable bien du pays que tous les grands génies, que tous les philanthropes qui l'ont précédé. Si Sir Chs. Bagot n'est pas un diplomate, c'est l'homme le plus juste, le plus ferme le plus habile qui ait encore gouverné le Canada. Quoiqu'il en puisse être nous regrettons du profond du cœur de le voir nous quitter; nous espérons encore que le changement providentiel survenu dans son état fera changer la détermination du bureau colonial et qu'il nous sera conservé. Nous le désirons d'autant plus qu'on nous annonce son successeur comme un phérix incomparable qui a fait merveilles chez les Indous et parmi les nègres. Puisse-t-il néanmoins être tout ce qu'on le dit et réaliser la vingtième partie des promesses qu'on nous fait au nom de ses talents.

Nous reproduisons ce que dit de lui le *Colonial Gazette* de Londres (dont le rédacteur principal par la partie qui a rapport au Canada, est, nous pensons, Mr. E. G. Wakefield représentant du comte de Beauchamp.) Si les maximes suivantes servent à peindre fidèlement Sir Chs. Metcalfe il est sans nul doute le type du parfait gouverneur. Enfin qui vivra verra. En attendant l'homme lui-même voici toujours les maximes.

- Il aime à juger par lui-même et ne se laisse jamais conduire.
- Il ne souffre pas qu'on cherche à l'intimider.
- Il est habile à découvrir les motifs cachés.
- Il aime la responsabilité.
- Il ne se laisse jamais surprendre par la flatterie.
- Il a la peau dure comme celle d'un rhinocéros. (Ce qui veut probablement dire que son cœur est plaqué d'acier.)
- Il ne s'inquiète nullement des injures de la presse.
- Mais s'il se trouve dans l'erreur, comme le plus sage y peut l'apporter, et qu'on le lui avise, il se remettra dans le bon chemin au pas de course.
- Il est modeste, point présomptueux et ne s'avouge pas sur lui-même.
- Il est infatigable et saisit habilement toutes les parties d'une question.
- Il est aussi laborieux que Lord Sydenham ayant travaillé comme Mr. Thomson.

Sa méthode est des plus conciliatrices comme on peut s'en assurer en considérant sa conduite à la Jamaïque où il a réconcilié des partis opposés et où il n'a pas laissé un ennemi.

Il n'a employé pour cela que de la justice administrée avec fermeté et dignité.

Un homme équitable dans toute la force du terme.

Où n'a pas besoin de dire qu'il ne verra pas les Franco-canadiens d'un mauvais œil à cause de leur origine.

Il verra probablement que Sir Chs. Bagot gagna le cœur des franco-canadiens par la justice et la douceur et que ce peuple est placé dans une position propre à en faire les sujets les plus fidèles de la reine sur ce continent et agira de la même manière s'il voit que telle est vraiment leur position.

Il connaît les principes et le jeu de la constitution britannique.

Et par conséquent ne croira pas qu'il est possible de gouverner sans discord en appelant au pouvoir les représentants d'une minorité parlementaire.

Il comprend le commerce et les véritables intérêts du Canada.

Il n'est guidé que par le profond sentiment de son devoir; ce qui l'engage à risquer un beau nom en acceptant un emploi jusqu'ici rempli d'écueils pour la réputation et la tranquillité de l'âme.

Dites, Canadiens, avez-vous encore vu promesses aussi brillantes? Ajoutons cependant que celui qui les fait s'y connaît et ne nous pas encore trompés. Attendons et profitons de tout.

BLAQUE FLOUERIE ET CRUAUTÉ.

Le gouverneur de l'Inde au retour de l'armée Anglaise de l'Afghanistan a remis une proclamation adressée aux chefs et princes indiens, les félicitant des glorieux résultats de la guerre; on y trouve entr'autres phrases les suivantes qui font voir que messieurs les renards anglais mal-

gés leur zèle pour le christianisme ne négligent pas de flatter le psganisme lorsque cela peut servir à leurs vues:—

«Mes frères et mes amis. —J'ai toujours compté avec confiance sur votre attachement au gouvernement anglais. Vous voyez combien il est digne de votre amour public regardant votre honneur comme le sien propre il se sert du pouvoir de ses armes pour vous rendre les portes du temple de Somaath qui ont été si long-tems le monument de votre soumission aux Affghans.

Vous pourrez transporter vous mêmes les portes de bois de sandal au temple de Somaath en les faisant passer par vos territoires respectifs.

Nous ferons avertir les chefs de Srinkind du moment où nos armées victorieuses pourront leur livrer les portes du temple au pied du pont de Satej. L'objet constant de mes pensées est de cimentar l'heureuse union de nos deux pays. Sur cette union repose la sûreté de nos alliés et de tous les sujets du gouvernement britannique. C'est pour cet objet seulement que notre armée a fait flatter ses étendards triomphants sur les ruines de Guzzee et sur le Balâ Hisar de Caboul, etc. etc.

Ouf!

Les nouvelles ajoutent à ce glorieux tableau de la philanthropie bien connu de ces gens-là lorsqu'ils sont les plus forts, qu'avant de quitter Caboul les soldats ont égorgé tout ce qui se rencontrait d'ennemi sur leur chemin; les hommes étaient traqués et mis à mort comme des bêtes féroces; les maisons et les édifices incendiés. Le bulletin dit que plus de 80,000 familles ont été privées de leur asile. Comment va-t-on célébrer tant de gloire? Voilà des portes de bois de sandal bien malencontreuses ou bien précieuses qu'il faille tuer tant de monde pour les rendre à leurs premiers propriétaires.

Question. — Les anglais feraient-ils autant de sacrifices pour conquérir la terre Sainte au profit de la chrétienté!

Réponse.—Ouf! pourvu que la chrétienté promet de leur acheter tous leurs caïcois, leur quicalleries, leurs flans-iles, leurs allumettes phosphoriques et leur cirage brevété.

OPINION PUBLIQUE.

Mystère politique, c'est-à-dire comique, en un acte.

Dis moi à quel journal tu subscries et je te dirai qui tu es

SCÈNE SIXIÈME.

COMMODO.—Voyons, je continue: —Nous les fidèles citoyens de la paroisse de *** réunis en assemblée générale, venons... venons... que vais-je mettre? soufflez-moi donc un peu, vous Mr. Lebahit qui êtes au fait de ces choses-là.

LEBAHIT.—Eh mon dieu, je ne sais trop moi-même: si je tenais la plume peut-être que ça me viendrait mieux; voyons, mettez que les susdits citoyens... tenez si j'étais vous je retrancherais le mot *citoyen*; ça sent trop le républicanisme, le jacobinisme, le sans-culottisme des révolutionnaires français; si j'étais vous je mettrais la chose comme ceci: Nous les propriétaires, franc-tenanciers et autres de la paroisse de *** venons nous prosterner aux pieds de votre Excellence afin de...

RIFLAUD.—C'est ça! un petit mot latin, par ci par là; ça vous relève fâcheusement une écriture.

COMMODO.—Etcetera tant que vous voudrez, c'est la justement ce que je ne trouve pas.

LEBAHIT.—Eh bien; (*Il prend la plume des mains de Mr. Commode*) Afin de vous exprimer toute la profondeur de la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés...

PRUDENTANE.—Perforés ou transpercés, ou absorbés, ou immergés, ou envahis, ce serait moins commun, moins vulgaire, plus philosophique, plus élégant que le mot *penétrés* dont tout le monde se sert; c'est comme ça qu'on le mettrait dans le journal que je prends.

LEBAHIT.—Si Mr. Prudentane aussi y met son mot j'abandonne; mais tout cela n'avance à rien les affaires; voyons... dont nos cœurs sont pénétrés....

RIGIDOURS.—Tout cela est bel et bon, mais je ne voudrais pas voir les mots *prosternés* à vos pieds. Il me semble qu'un peuple libre ne doit pas à tout propos se jeter comme cela à quatre pattes.

LEBAHIT.—I libre, libre... mais c'est que nous ne le sommes pas.

FRONNET.—On ne le devient qu'en marchant debout, la tête haute, l'œil alerte, le pied sûr, le cœur chaud et qu'avec vos jermias des vous attirez les meilleurs états de la nation.

GRICHEVOIL.—Veilà au moins qui est parler Eh bien je pensais tout ça en moi-même, mais je n'osais pas le dire. Je vote contre le mot *prosterné*.

COMMODO.—Document, doucement messieurs, vous vous laissez entrainer par vos penchans démocratiques...

LEBAHIT.—Et oui, ces messieurs ne pensent pas du tout à ce qui se passe parmi nous et ils vont tout gâter avec leurs opinions inflexibles. Ce sont des gens à vieilles idées, à idées républicaines.

RIGIDOURS.—Eh nous les avons poisées dans le journal que vous admirez, qui n'était pas ministériel alors.

LEBAHIT.—Autre tems, autres opinions; les idées républicaines étaient excellentes dans le tems de la tyrannie; mais tout ça est bien changé et nous avons aujourd'hui le meilleur des gouvernements possibles.

FRONNET.—En perspective; une vapeur une fumée, un broutilard, une illusion, un nuage.

LEBAHIT.—Pas tant que vous voulez bien le dire; ne voyez-vous pas déjà les bienfaits de la politique du jour. Nous avons deux de nos hommes dans le ministère avec de bons emplois dont nos ennemis seuls jouissaient autrefois. Croyez-moi mettons *prosterné*; ça nous attirera de nouvelles subances; n'est-ce pas là l'essentiel, le nerf, l'âme de la politique. Mettre la main au sac public est ce me semble le grand objet auquel doit tendre tout homme qui aime sa patrie et qui veut lui consacrer sa vie et ses talents.

TIGERHEART, sous la table: RRRRRR RRRRR RRRRR!

RIGIDOURS et FRONNET se lèvent et protestent contre le mot *prosterné*.

RIFLAUD et GRICHEVOIL, se regardant comme parties intéressées, n'osent se prononcer.

COMMODO et LEBAHIT veulent absolument concevoir l'expression.

FRONNET.—Voyons, nous sommes deux contre deux; il faut nous soumettre à la décision de Prudentane; pour qui vous prononcez-vous, Mr. Prudentane.

PRUDENTANE.—Un moment, un moment, je n'aime pas à me compromettre tout d'un coup comme ça; c'est bon pour des enragés comme vous autres, des déterminés qui se jettent d'un bond ou de l'autre sans consulter les auteurs ni les hommes vieux et expérimentés. Si j'aurais à donner absolument mon opinion, je n'hésiterais pas à déclarer que *prosterné* est trop humiliant; j'aimerais mieux dire: nous venons nous jeter ou nous mettre ou nous précipiter aux pieds de votre Excellence...

RIGIDOURS.—En voilà bien d'une autre, nous tombons de la marmite dans le feu. Tout ce que je sais, n'en déplaise à ces messieurs, c'est que je ne signerais pas une adresse où l'on me ferait aussi vil.

GRICHEVOIL.—Eh ben moi je prends la parole en main, puisque vous ne vous mettez pas d'accord, et je dis que pour ma part et celles des bons patriotes de notre endroit nous ne souffrirons pas qu'on nous mette le nez dans la pousière. Il me semble que c'est faire assez d'honneur au gouverneur que de lui composer une adresse sans encore le supplier pour ça. C'est mon intime conviction.

COMMODO.—Eh messieurs, messieurs l'essentiel est de s'accorder; les mots ne font rien à l'intention et son Excellence notre excellent gouverneur ne vous en saura pas moins bon gré lorsque les formes voulues par la politesse et par l'usage n'y seraient pas. Changez donc ça Mr. Lebahit.

LE FANTASQUE.

LEBAHIT.— Ecoutez messieurs, je mettrai tout ce que vous voudrez, mais je m'en lave les ongles. " Nous sçetons venons vous exprimer la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés et la douleur où nous a plongés la nouvelle de l'altération de votre précieuse santé et les vœux pressants que nous adressons chaque jour à la divine providence pour qu'elle vucille bien conserver vos jours si nécessaires à notre bonheur.

RIPLAUD.— Il me semble à moi que nous faisons plus que notre devoir; nous devrions laisser cette chose-là à Monsieur le curé; il doit savoir mieux que nous si on a le droit de prier pour un homme qui est en dehors de l'église. A vous dire vrai, je n'aime pas à mêler la religion avec la politique; l'Être suprême sait ce qu'il a à faire sans que nous le méliions à nos disputes civiles.

RIGOURS.— A vous dire vrai le compagnard n'a pas trop tort.

PRUDENTANE.— C'est en effet une question théologique et politique dont à laquelle je n'ai pas suffisamment réfléchi. Il faut que j'en parle à l'éditeur de ma gazette; il me décidera tout ça du premier coup.

LEBAHIT.— Encore une fois je m'en lave les doigts; je mettrai donc seulement. " Et que nous desirions sincèrement voir vos jours conservés à la sainte cause de la justice envers tous les sujets de sa Majesté dans ce pays." Il me semble que c'est tout ce qu'on peut dire.

FRONDISSET.— Comment pas un mot pour les ministres de notre choix?

LEBAHIT, se frappant le front.— Tiens comme je suis bête; j'oubiais l'essentiel.
A continuer.

Corporation.

Séance d'hier soir, (Vendredi.)

Quatre membres du conseil sont absents, Messieurs Glackmeyer, Prendergast, Masson et Simson.

Mr. le Maire informe le conseil que d'après les règlements des marchands et des bouchers devront être loués Vendredi prochain. Le comité des marchands qui avait ce sujet sous sa direction n'a pas eu le temps de faire son rapport, de sorte qu'il faut que le conseil prenne aujourd'hui les mesures nécessaires pour régler cette affaire. Quant à lui il croit que les règlements des marchands sont en force mais que la décision de Mr. Young contre laquelle le conseil n'a pas cru devoir insister en a seulement empêché l'exécution, quoique la justesse en soit selon lui fort douteuse.

Une motion autorisa le maire à prendre les mesures nécessaires et à faire annoncer l'enchère des états pour vendredi prochain.

Mr. le Maire, met ensuite devant le conseil une estimation du coût de la police depuis le 25 Janvier jusqu'au 28 Février; la somme totale est de £103. 4. 1. Le comité de police n'a pu faire rapport à temps pour en recommander le paiement, mais le conseil ne peut laisser ces gens-là sans salaire. Le paiement en est recommandé.

Mr. le Maire annonce qu'il a fait application à l'assurance de Montréal pour la somme qui revient à la ville par l'incendie de la bâtisse du marché. La compagnie d'Assurance a demandé qu'une évaluation du coût de cette bâtisse fut établie, ce qui a été fait. On estime à 800 louis la valeur incendiée, de sorte qu'il n'y aura pas de difficultés à recouvrer le montant de l'assurance qui n'est que de 400.

Mr. le Maire lit une lettre de Mr. L. Lemoine suggérant de faire construire des puits hydrauliques sur les chemins publics; il informe le conseil qu'il a imaginé et peut construire pour la somme de £15 des appareils qui ne gelent jamais, qui n'exigeraient presque aucun entretien, et qui pourraient empiéter une tonne de charretier en une minute.

Cette lettre est renvoyée au comité de feu. On renvoie à l'inspecteur du feu une lettre du maître des casernes demandant que les chemins des établissements militaires soient ramoncés une fois par mois.

Ordre du jour.

Le premier est la reprise de la discussion sur les taxes à imposer sur les épiciers et les mai-

sons de pension, restaurateurs etc. Le rapport propose d'imposer £2. 10 sur les premiers et la même somme sur ceux des derniers qui paient un loyer de £25 et au dessus.

Mr. Wilson après quelques observations qui tendent à déclarer que lorsqu'il a voté des taxes sur quelques classes de la société il pensait que toutes devaient l'être proportionnellement; et que puisque les charretiers paient un impôt il est juste que les marchands, les épiciers, et autres industries mercantiles contribuent à la cause commune, il propose que les épiciers les maisons de pensions et les marchands en détail, de tous genres soient soumis à une taxe de 12 sous par louis de loyer.

Mr. PLAMONDON.— La motion du savant monsieur veut dire beaucoup de choses en peu de mots; mais il n'y a qu'un malheur c'est qu'il revient sur des choses déjà décidées et renvoyées dès vendredi dernier, ainsi les marchands, en détail sont sous l'impression maintenant qu'ils seront exemptés de taxes, et dans un temps aussi déplorable que le temps où l'on est, ils ne sont pas fâchés de cette décision et tout homme d'autant de bons sens que l'honorable monsieur avouera que quand tout le monde est menacé de la ruine on a autre chose à penser qu'à faire des embellissements. Il ne comprend pas ce que veut dire la motion devant la chaire; quand son auteur l'aura expliquée, alors on pourra en parler.

Une discussion s'élève ici sur la validité de cette motion qui comprend des choses déjà décidées et qui selon l'opinion de Mr. le Maire n'aurait pas dû être introduite sans avis préalable; quant à lui il vote contre, mais sans croire s'engager en rien sur l'intention elle-même. Si l'on veut taxer les marchands il y a encore du remède puisqu'il faudra revenir sur le plan général et sur chacun des items.

Mr. LLOYD.— Quoiqu'il n'approuve, comme chacun doit le faire, les observations de Mr. le maire qui sont toujours émisses avec un à propos toujours exempt de sentiments de partis ou d'opinions outrées, il croit que la motion de Mr. Wilson pour être dans l'ordre n'aurait bon ou qu'elle d'être divisée en deux pour y introduire le sujet des marchands en détail; cependant telle qu'elle est on pourrait la supporter puisqu'elle ne désigne aucune classe particulière de marchands mais toutes personnes tenant boutique ou magasin au blocque.

Mr. CONNOLLY, déclare que lorsqu'il voulait voter c'était dans le but de faire quelque bien, mais que si des gens voulaient agir de manière à avoir tout l'odeur des taxes sans procurer aux citoyens un équivalent, pour lui il ne se prêterait jamais à par-elle conduite. Il propose alors que la discussion de tous les items adoptés ou renvoyés et ayant rapport aux taxes soient remis de nouveau à la 1re session trimestrielle du conseil (qui aura lieu Lundi, Mardi et Mercredi le 13, 14 et 15 Mars courant.

La discussion de cette motion et de quelques autres tendant à l'améliorer est trop longue et trop peu intéressante pour que nous puissions la reproduire en entier. Chacun des membres qui y prennent part, répète les mêmes raisons déjà données pour ou contre les taxes. Quelques uns de ces messieurs se disent de fort gros mots que nous ne répéterons pas par égard pour eux. Seulement à l'appui de sa motion, Mr. Connolly déclare que si l'on taxe il faut taxer tout le monde, faire quelque chose de respectable ou ne rien faire du tout. Le délai qu'il demande et qu'il reculera s'il le peut jusqu'à l'élection prochaine a pour objet de procurer à nos électeurs l'occasion de se prononcer définitivement sur les améliorations. Il a honte de dire, mais c'est un fait prouvable, que l'espèce d'assemblée organisée dans la rue Champlain contre leur plan de taxes a pris naissance dans le sein même de cette corporation.

La motion de Mr. Connolly est enfin adoptée à l'unanimité.

Les divers rapports qui devraient être pris hier en considération sont tous remis à la prochaine session trimestrielle, à la suite du plan de taxes. Nous ne les détaillerons donc pas ici puisque leur adoption ou leur abandon définitif, pendra sort de la question du revenu municipi-

pal des sur laquelle aujourd'hui l'on n'est pas plus avancé que le premier jour de la session écoulée.

FAUSSE MONNAIE.

Il circule une assez grande quantité d'écus américains contrefaits et argentés au moyen du galvanisme. Le métal intérieur est quelquefois de l'étain, ce qu'on peut reconnaître au cri particulier que fait entendre ce métal lorsqu'on le ploie près de l'oreille; comme il n'a pas le son de l'argent les faux monnaieurs ont employé aussi l'alliage connu sous le nom de métal de cloche, alors il est très cassant et une chute sur le pavé ou un coup de marteau peut le casser facilement ce qui n'arrivera pas à une pièce d'argent; même observation pour l'alliage qu'on appelle argent allemand qui ne ploiera pas sans casser.

Annonces.

Aidez les du ciel Palders.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

3^{ème} SECTION.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir.

MARDI SOIR, 7 MARS.

À SEPT heures, P. M., à la Maison d'École de la Fabrique, St. Roch.

Pour affaires importantes:

J. G. TOURANGEAU,

FAS. VALLEE,

Vice-Présidents

JA. PREVOST,

Jos. LEFEBVRE,

Secrétaires.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

2^{ème} SECTION.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir.

LUNDI SOIR, 6 MARS.

À SEPT heures, à la MAISON D'ÉCOLE située sous le nom de LA CHAPELLE, Faubourg St. Jean. Les membres se réuniront dans l'appartement où se fit l'école des filles.

JOSEPH HAMEL,

MICHEL TESSIER,

Vice-Présidents

Hte. FAUCHER,

J. HUSTON,

Secrétaires.

Ligne



DE VOITURES ROUGES

ENTRE

QUÉBEC ET MONTRÉAL.

En deux jours de Trajet

JOURS DE DÉPART

LUNDI, MERCREDI, ET VENDREDI.

Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commencera Lundi le 3 courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constante des voitures couvertes extra, et prêts à partir en tout temps. Les paquets seront transportés avec soin et à des prix modérés.

Comme les propriétaires se proposent de n'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils ont pu donner pleine satisfaction à ceux qui les honorent de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne S. et C. HOUGH, Québec.

Wm. ROBINSON, Montréal. Les soussignés informent leurs amis et le public que se trouvent concurrencés dans le transport des malles sur le chemin Québec, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent sur ce chemin ou sur tout autre au sud du fleuve.

—AUSI—

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, No. 8 rue St. Anne, Haute-Ville.

SAMUEL et CHS. HOUGH.

Québec le 1^{er} Décembre 1842.